



ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTE

CINQUANTE-HUITIEME ASSEMBLEE MONDIALE DE LA SANTE
Point 13.1 de l'ordre du jour provisoire

A58/41 Add.1
16 mai 2005

Révision du Règlement sanitaire international

Rapport du Secrétariat

1. La deuxième session du groupe de travail intergouvernemental sur la révision du Règlement sanitaire international a repris ses travaux au Siège de l'OMS à Genève les 12 et 13 mai 2005 sous la présidence de Mme l'Ambassadeur Whelan (Irlande). Plus de 145 Etats Membres ont examiné les questions laissées en suspens lorsque la session a été ajournée le 26 février en Commission plénière.
2. Le groupe de travail a mis la dernière main à ses travaux lors d'une réunion plénière au tout début de la matinée du 14 mai. Il a approuvé le projet de Règlement sanitaire international révisé à transmettre à la Cinquante-Huitième Assemblée mondiale de la Santé. Un Etat Membre, Cuba, a réservé sa position concernant la révision du Règlement sanitaire international, en particulier les articles 7 et 44.
3. Le projet de Règlement sanitaire international révisé, tel qu'il a été approuvé par le groupe de travail, est transmis séparément à l'Assemblée de la Santé pour examen et adoption.¹

= = =

¹ Voir document A58/4.